



BTS AUDIOVISUEL MÉTIER DU SON

VOTRE FUTUR MÉTIER

Le technicien son est un professionnel spécialisé dans la prise en charge de la captation sonore, du montage son, du mixage, du design sonore et de la diffusion sonore pour illustrer avec des sons un document audiovisuel, un film, ou encore un spectacle.

À l'issue de la formation BTS audiovisuel option Métiers du son, vous pourrez prétendre à des missions d'opérateur de prise de sons (prise de son, mixage), monteur son, sound designer, sonorisateur retour/façade de faible puissance, régisseur son.

Vous travaillerez sous la responsabilité d'un responsable de production ou d'un responsable artistique.

VALIDATION

La formation est validée par un examen théorique et pratique dont les modalités sont fixées par l'éducation nationale. L'EICAR est centre d'examen, permettant aux étudiants de passer les épreuves pratiques avec le matériel utilisé durant leur formation.

Le diplôme délivré est un BTS Métiers de l'audiovisuel, option Métiers du son (diplôme d'État Bac +2).

POURSUITE D'ÉTUDES

Si vous souhaitez renforcer vos compétences, pour développer une expertise et accéder à des emplois à forte valeur-ajoutée, vous pourrez intégrer, après votre BTS audiovisuel option son, la 3^e année du **Bachelor Réalisation sonore** et choisir l'une de ses 4 spécialisations :

- Compositeur
- Ingénieur du son à l'image
- Ingénieur du son live
- Ingénieur du son musique

Si vous souhaitez vous professionnaliser par une année de formation complémentaire en alternance, le cursus **Chef Opérateur Son** vous permettra de préparer un titre RNCP de niveau II reconnu par l'État.

BTS AUDIOVISUEL

BTS AUDIOVISUEL MÉTIERS DU SON

Accessible après le Bac, cette formation audiovisuelle en 2 ans, allie théorie, technique et pratique pour accéder aux métiers du son. Elle permet aux étudiants de développer les compétences nécessaires au traitement de la chaîne du son d'un projet audiovisuel : captation sonore, montage son, mixage, illustration et diffusion sonore.



Type de formation
Initiale



Niveau d'entrée
Bac



Formation dispensée
en français



Diplôme préparé
**BTS Audiovisuel
option métiers du son**



Durée de la formation
2 ans

PROGRAMME ANNÉE 1

Les enseignements théoriques et les enseignements pratiques du BTS audiovisuel option son

- Environnement économique et juridique
- Culture audiovisuelle et artistique
- Technologies des équipements et des supports
- Technique de mise en œuvre : *prise de son, mixage, studio, sonorisation...*
- Anglais
- Projet de fin d'année : *réalisation d'un plateau multicaméra avec les étudiants des autres sections BTS Métiers de l'audiovisuel*
- Stage : *8 semaines minimum, réparties entre la 1^{re} et la 2^e année*

PROGRAMME ANNÉE 2

Approfondissement des compétences et projets en équipe multitechniques

- Environnement économique et juridique : *droit, comptabilité, ressources humaines*
- Culture audiovisuelle et artistique
- Technologies des équipements et des supports
- Technique de mise en œuvre : *prise de son, mixage, studio, sonorisation...*
- Anglais
- Projets pédagogiques : *réaliser tout au long de l'année des sujets par équipe dans le cadre de partenariats (Toutelaculture.com, Eurosport) ou de travail intersections (tournages avec les étudiants en Réalisation, ateliers avec la formation Acting)*
- Projet audiovisuel : *réalisation d'un film de fiction, documentaire ou émission TV sur plateau, dans lequel l'étudiant en son est responsable de tous les aspects de traitement de la chaîne du son tant sur le plan technique que sur le plan artistique.*

PROJET À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Moment clef du BTS audiovisuel, le PCP est une épreuve pratique dont l'objectif est de valider l'acquisition des compétences de chaque étudiant dans le cadre d'un projet en équipe. Cette épreuve permet de vérifier l'aptitude d'un candidat à mettre en œuvre une production audiovisuelle, en respectant les normes de diffusion. Le projet compte 3 grandes étapes :

- **L'écriture** : les sujets sont écrits par les étudiants du Bachelor Réalisation cinéma et télévision, puis validés par une équipe d'enseignants avant d'être présentés à la commission de l'Éducation nationale.
- **La production** : en fonction du sujet tiré au sort, un temps déterminé est attribué à chaque équipe pour mettre en œuvre, tourner, monter et finaliser le projet (fiction, documentaire ou plateau multicaméra).
- **La soutenance orale** : chaque candidat présente individuellement son projet devant un jury. Il doit être capable d'analyser sa production et d'expliquer les difficultés qu'il a pu rencontrer.